

Pétition : une première un peu hésitante

La 1^{re} citoyenne pétitionnaire entendue au Parlement wallon est... Flamande.
Récit d'une ouverture aux citoyens qui sent encore un peu la peinture fraîche.

● **Pascale SERRET**

Christine Duchateau souffre du syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques. C'est pour ça qu'elle est là, ce jeudi après-midi, dans la grande salle de commission du Parlement wallon. Un peu stressée, elle tient la main de son ami avant de prendre la parole à la tribune, devant une dizaine de députés.

Il faut dire qu'elle essuie les plâtres : la pétition dont elle est la primo-signataire a récolté près de 14 000 signatures (3 943 sur papier et 9 619 par voie électronique). C'est la première à être prise en compte par le Parlement wallon, selon le nouveau règlement fondé sur davantage d'ouverture aux citoyens. Elle est donc la première citoyenne à y être entendue au titre de pétitionnaire.

Elle s'est bien préparée : Power point, gros syllabus compilant une centaine de témoignages, valise archiremplie d'études scientifiques. Elle attend des décideurs politiques qu'ils réduisent sans délai les normes de rayonnement par antenne. Entre autres.

La dame intervient à la tribune. Elle explique, expose les constats, les symptômes de l'hyper sensibilité aux ondes, les conclusions d'une partie du monde médical, les prévisions alarmistes, etc.

On apprend au passage qu'elle est Flamande et qu'elle a dû quitter son travail de contrôleur aérien à cause de sa maladie.

Une machine citoyenne en rodage

Le ministre Carlo Di Antonio (Environnement) prend la parole à son tour : « *Arguments connus, débat pas nouveau* », ne pas confondre nuisances du GSM et effets des antennes, OK pour une sensibilisation sur l'usage du téléphone portable... « *Mais je ne compte ni assouplir ni durcir les normes en vigueur.* »

Les députés hésitent, posent quelques questions. Ils ne savent pas trop comment avancer : un débat sera de toute fa-

çon organisé dans 15 jours sur la thématique.

Fin septembre, lors de la précédente commission organisant cette audition, on ne savait pas trop non plus comment aborder cette pétition arrivée par courrier en avril dernier.

Inviter les auteurs ? OK. Mais quand ? Début de l'année prochaine ? Ah non, le règlement stipule bien qu'il faut réagir dans le mois...

Bref, on bricole un peu, on tâtonne encore. La machine « citoyenne » est toujours en rodage.

Au fait, pourquoi une citoyenne flamande qui travaille à Bruxelles se retrouve-t-elle au Parlement wallon avec sa pétition ? Parce que l'objet intéresse les Wallons et que la compétence est régionale. Un Breton aurait aussi sa place au micro si les conditions sont respectées. C'est le greffier du Parlement qui donne son feu vert.

À la sortie, Christine Duchateau semble pour sa part passablement soulagée : « *Je sens plus d'ouverture en Wallonie qu'en Flandre* ». Et puis, en Flandre, les pétitionnaires n'ont pas accès à leur Parlement. ■

« Il faut plus impliquer les citoyens »

Pour Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale québécoise en visite au Parlement wallon, le droit de pétition électronique, qui existe de longue date dans la Belle Province, est fondamental pour réconcilier le citoyen avec le monde politique.

« *Cette désaffection se traduit par celle dans les partis politiques. C'est un phénomène qu'on retrouve par-*

tout », dit-il. « *Pour les gens, les partis politiques sont devenus des obstacles au règlement de problèmes sociaux à cause des intérêts partisans. Nous pensons que si on donne plus de temps aux citoyens pour travailler avec les parlementaires sur des suggestions, sur des idées, si on leur laisse plus de place, la reconnexion se fera plus facile-*

ment. Ce n'est pas facile. Mais c'est le devoir des hommes politiques de

faire en sorte que le citoyen se sente plus impliqué dans le processus. Sinon la démocratie est en danger. ».

Jacques Chagnon estime que les nouveaux médias sociaux sont, en ce sens salvateurs. Mais il juge aussi qu'il faut « éduquer » les jeunes à la chose publique. Au Québec, les parlementaires jeunes sont très actifs et un système de « pages » a été instauré au Parlement : de

jeunes universitaires décrochent des bourses pour venir, l'espace d'un an, travailler au Parlement pour le compte des députés. Et être ainsi, dans le cadre de leur formation, directement en prise avec le monde politique. ■

M. Dum.